

Annexe – Note méthodologique sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre

Portée du présent document

Le présent document fournit des informations contextuelles et des explications concernant les variations significatives d'une année sur l'autre des émissions de GES de scope 3 de CWS Workwear, telles que présentées dans le rapport de l'exercice 2025. Ces écarts ne s'expliquent pas par des changements dans les volumes d'approvisionnement ou l'activité opérationnelle, mais sont plutôt imputables à des évolutions dans les bases de données des facteurs d'émission et à la mise à jour des méthodologies de calcul dans l'ensemble des sous-catégories de scope 3. Des informations plus générales sur la comptabilisation et la déclaration des émissions de GES de CWS Workwear et du groupe CWS sont également fournies afin d'offrir un meilleur contexte et une meilleure compréhension.

Empreinte carbone de CWS – Contexte

Le groupe CWS comptabilise ses émissions de GES conformément à la norme « **GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard** », qui constitue le cadre mondialement reconnu pour la mesure et la déclaration des gaz à effet de serre par les entreprises. Selon cette norme, les émissions sont classées en trois périmètres :

- **Scope 1**: émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées
- **Scope 2**: émissions indirectes liées à l'énergie achetée
- **Scope 3**: émissions indirectes survenant dans les chaînes de valeur en amont et en aval de l'entreprise

Cette approche s'aligne en outre sur les exigences de la **directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD)** et des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) qui la sous-tendent, en particulier l'**ESRS E1 – Changement climatique**.

Pour définir les limites organisationnelles de son inventaire, le groupe CWS applique l'approche du contrôle opérationnel telle que définie par le GHG Protocol. Dans le cadre de cette approche, l'entreprise comptabilise 100 % des émissions de GES issues des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel – défini comme le pouvoir d'introduire et de mettre en œuvre des politiques opérationnelles. Cette approche est la mieux adaptée aux structures de gestion et de reporting du Groupe et de l'ensemble de ses activités.

Au cours de ces dernières années, CWS a progressivement amélioré la couverture, la granularité et la précision globale de son inventaire carbone. À compter de l'année de reporting 2025, l'entreprise a commencé à utiliser un nouveau logiciel de comptabilité carbone. Cela a donné lieu à une approche partiellement révisée, notamment pour le calcul de certaines sous-catégories de scope 3, qui sont soumises à une incertitude inhérente découlant de l'utilisation de bases de données de facteurs d'émission

secondaires, d'hypothèses géographiques et de choix de modélisation. Les entreprises déclarantes sont tenues de réduire progressivement cette incertitude et de divulguer leurs sources de manière transparente.

Collecte et analyse des données

Dans l'ensemble des entreprises du groupe CWS, la collecte des données pour le reporting sur les GES suit une approche hybride ou « semi-centralisée » qui peut se résumer aux étapes suivantes

1. **Collecte décentralisée des données** : les experts et les responsables des données au sein de l'organisation saisissent et valident (via un processus de double vérification) les données dans un logiciel de reporting ESG.
2. **Agrégation centrale** : une équipe de reporting centrale (au niveau du groupe) effectue un contrôle de plausibilité des données reçues, informe les fournisseurs de données en cas d'écarts significatifs et importe les données validées dans un logiciel de comptabilité carbone.
3. **Analyse et reporting** : cette même équipe de reporting collabore avec le prestataire de comptabilité carbone pour finaliser l'empreinte carbone de chaque entreprise/organisation au sein du groupe CWS. Les rapports sont ensuite générés et diffusés à l'ensemble de l'organisation ainsi qu'à toutes les parties prenantes

Cette approche garantit l'application d'une méthodologie cohérente dans toutes les entreprises du groupe CWS et optimise les processus en tirant parti, dans la mesure du possible, des ressources centrales ou partagées (telles que les données gérées de manière centralisée, par exemple les données de dépenses et autres données financières).

Inventaire des GES de CWS Workwear

CWS Workwear propose des solutions de vêtements de travail à un large éventail de secteurs, allant de la métallurgie et de l'industrie agroalimentaire à l'hôtellerie, la logistique et le commerce de détail. L'entreprise applique un modèle économique circulaire de « vêtements de travail en tant que service » : de nombreux produits sont loués, puis lavés, inspectés et réparés périodiquement avant d'être renvoyés aux clients. Du point de vue de la comptabilité carbone, ce modèle a pour principale implication l'« internalisation » – c'est-à-dire la déclaration dans les scopes 1 et 2 plutôt que dans le scope 3 – de la plupart des émissions en aval liées au traitement, à l'utilisation et au transport des produits (voir ci-dessous les détails concernant les catégories exclues). Le tableau ci-dessous répertorie les principales sources d'émissions de CWS Workwear et leur répartition selon le GHG Protocol.

Source d'émission	Répartition selon le GHG Protocol	Description / Exemples
Combustion de combustibles fossiles liée aux processus de blanchisserie	Scope 1 (Installations fixes)	Combustion de gaz naturel pour les processus de lavage et de séchage, combustion de fioul pour le chauffage de l'eau / les chaudières.
Combustion de combustibles fossiles liée au parc automobile interne	Scope 1 (Mobilité)	Diesel et essence utilisés pour les fourgonnettes (collecte et livraison chez les clients) et pour les véhicules de fonction.
Électricité achetée pour les blanchisseries, les bureaux et les dépôts	Scope 2	Électricité achetée pour les machines à laver, les tapis roulants, l'éclairage, etc., ainsi que pour les véhicules électriques, les bureaux et les dépôts.
Chaleur ou vapeur achetée pour les blanchisseries, les bureaux et les dépôts	Scope 2	Chaleur ou vapeur achetée auprès du réseau de chauffage urbain ou pour d'autres processus de blanchisserie (par exemple, le repassage). Comprend également le chauffage acheté pour les bureaux et les dépôts.
Fabrication de vêtements de travail	3.1 – Biens et services achetés	Production de coton, de polyester, de viscose, de nylon, etc.
Détergents pour blanchisserie	3.1 – Biens et services achetés	Production de détergents, d'adoucissants, de désinfectants, etc. utilisés dans les processus de blanchisserie.
Matériaux d'emballage	3.1 – Biens et services achetés	Sacs en polyéthylène, boîtes pour la livraison de vêtements, etc.
Services	3.1 – Biens et services achetés	Cela comprend, sans s'y limiter, les services numériques, financiers, administratifs, de maintenance et de marketing.
Biens d'équipement	3.2 – Biens d'équipement	Investissements en capital pour de nouvelles blanchisseries, machines/équipements, véhicules, etc.
Carburants et énergie (amont)	3.3 – Activités liées aux carburants et à l'énergie	Extraction et traitement/production de gaz, de pétrole et d'électricité.
Transport entrant de vêtements/articles	3.4. – Transport et distribution en amont	Transport de tous les articles achetés (vêtements textiles, composants, détergents, etc.). Cela inclut également la logistique interne (c'est-à-dire blanchisserie -> entrepôt -> clients) qui est soustraitée à des prestataires externes.
Déchets générés par les opérations de blanchisserie	3.5 – Déchets générés par les activités opérationnelles	Eaux usées, boues, élimination des vêtements endommagés et des emballages.
Déplacements professionnels	3.6 – Déplacements professionnels	Déplacements des commerciaux et des autres membres du personnel.
Trajets domicile-travail des employés	3.7 – Déplacements domicile-travail des employés	Trajets domicile-travail des employés entre les bureaux, les blanchisseries et les dépôts.
Élimination des matériaux en fin de vie	3.12 – Traitement en fin de vie des produits vendus	Par exemple : élimination, recyclage, incinération lors de la mise au rebut des produits (vêtements)

Compte tenu du modèle économique de CWS Workwear décrit ci-dessus, les catégories de scope 3 suivantes sont actuellement exclues car jugées non applicables ou non significatives :

- 3.8 / 3.14 – Actifs loués en amont/en aval : l'entreprise n'exploite pas d'actifs loués sans en avoir le contrôle opérationnel (par conséquent, tous les actifs sont pris en compte dans les scopes 1 et 2).
- 3.9 – Transport et distribution en aval : l'entreprise s'appuie sur sa flotte interne pour livrer ses produits aux clients. Il s'agit d'utilisateurs finaux (pas de transport en aval supplémentaire).
- 3.10/3.11 – Utilisation/traitement des produits vendus : l'entreprise fournit des produits finis qui ne font l'objet d'aucun traitement ultérieur. En ce qui concerne la phase de consommation/d'utilisation, ces émissions sont comptabilisées dans les Portées 1 et 2, conformément aux modèles économiques de type « wash-as-a-service ».
- 3.14/3.15 – Franchises / Investissements : l'entreprise ne détient pas de franchises ni d'investissements dans des tiers

Explication des écarts observés d'une année sur l'autre pour CWS Workwear

Les émissions de GES de CWS Workwear pour 2025 présentent des écarts significatifs par rapport aux données de 2024, dans certaines sous-catégories de scope 3. **Ces écarts ne sont pas liés à des mesures de réduction et ne s'expliquent que partiellement par des raisons opérationnelles (par exemple, des variations de la consommation énergétique des sites).**

Les principales raisons sous-jacentes sont les suivantes :

- Le passage à une méthodologie différente de comptabilisation du carbone, en particulier pour certaines sous-catégories de Scope 3, et/ou l'utilisation de bases de données de facteurs d'émission différentes par rapport aux années précédentes
- Les progrès réalisés en matière de qualité, d'exhaustivité et de couverture des données dans certaines catégories (par exemple, les données relatives aux déchets, celles issues de la flotte d'entreprise et des véhicules de fonction)¹

Ces changements méthodologiques – qui s'appliquent à toutes les entreprises du groupe CWS – visent à améliorer la comparabilité et la cohérence des rapports sur les émissions de GES, tant en externe (par rapport aux autres acteurs du secteur) qu'en interne au sein des sociétés du groupe Haniel.²

¹ Ce point n'est pas abordé dans le présent document ; veuillez vous reporter aux notes relatives aux tableaux ESRS figurant dans le rapport.

² Dans le cadre de la consolidation des rapports CSRD au niveau du groupe Haniel, toutes les sociétés du groupe rendront compte de leurs émissions de GES en utilisant le même logiciel et les mêmes méthodologies.

La nouvelle méthode de comptabilisation du carbone concerne en particulier les catégories suivantes:

○ **3.1 – Biens et services achetés**

Cette catégorie a été calculée à l'aide de différentes versions d'Ecoinvent : la v3.10 en 2024, et les v3.11/12 en 2025. Ces dernières versions ont révisé leurs facteurs d'émission pour les matières textiles (par exemple le coton et le polyester, qui représentent tous deux une part importante des achats de CWS Workwear), car elles tiennent compte des mises à jour systématiques apportées aux ensembles de données sous-jacents relatifs à l'énergie et à la chaîne d'approvisionnement utilisés pour établir ces facteurs d'émission. La Chine et l'Inde – qui transforment une grande partie des fibres naturelles et cellulosiques mondiales – ont toutes deux ajouté une capacité renouvelable substantielle à leur mix électrique.

Un autre facteur à l'origine de cet écart est que, jusqu'en 2024, la comptabilisation de cette catégorie s'effectuait en attribuant des facteurs d'émission combinés à des matériaux spécifiques – afin de représenter autant que possible l'ensemble des processus de fabrication. La logique appliquée s'apparentait davantage à une analyse de l'empreinte carbone des produits (PCF), alors qu'à partir de 2025, il a été décidé d'attribuer des facteurs d'émission standard prédéfinis. Compte tenu de la disponibilité actuelle des données, cela garantit la comparabilité avec les pairs et les concurrents.

Note explicative: Cette baisse s'explique par l'intégration, dans Ecoinvent, de données énergétiques plus récentes et plus précises pour les principales régions productrices de textiles, ainsi que par la décision d'utiliser des facteurs d'émission prédéfinis plutôt que des facteurs combinés. Elle n'indique pas une réduction effective de l'intensité des émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

○ **3.2 – Biens d'équipement**

Cette catégorie a été calculée à partir de la base de données du DEFRA, en remplacement de la méthode Exiobase précédemment utilisée. La baisse observée dans cette catégorie reflète principalement le fait que les limites du système définies par le DEFRA sont plus restreintes et plus agrégées que celles d'Exiobase.

Exiobase modélise les biens d'équipement à l'aide d'un cadre global d'entrées-sorties qui retrace les émissions tout au long de chaînes d'approvisionnement internationales à plusieurs niveaux, y compris la production dans des régions à fortes émissions telles que la Chine et l'Inde. En revanche, les facteurs basés sur les dépenses du DEFRA pour les biens d'équipement sont calibrés sur la composition moyenne des fournisseurs au Royaume-Uni et dans l'UE, qui intègre des réseaux énergétiques plus propres et des limites de système plus restreintes. Pour cette catégorie, Exiobase produit systématiquement des facteurs plus élevés, car la complexité de la chaîne d'approvisionnement et l'approvisionnement mondial dominant le profil d'émissions.

Par conséquent, le DEFRA accorde davantage d'importance à la cohérence pratique des rapports d'entreprise (en particulier pour les entreprises basées dans l'UE) plutôt qu'à une représentation détaillée des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes. CWS Workwear étant une entreprise basée dans l'UE, l'approche du DEFRA est jugée plus appropriée.

Note explicative: Cette baisse résulte d'une modification des limites du périmètre et des hypothèses géographiques de la méthodologie utilisée pour le calcul des facteurs d'émission, et non d'une diminution des achats de biens d'équipement ou de l'intensité des émissions des fournisseurs.

○ **3.4 – Transport et distribution en amont**

Pour 2025, les émissions de cette catégorie ont été calculées à l'aide de la base de données du DEFRA, et non plus du modèle Exiobase utilisé précédemment. L'augmentation observée s'explique principalement par ce changement méthodologique.

Le DEFRA applique des facteurs d'émission spécifiques au transport, basés sur les modes de transport réels (par exemple, routier, aérien, maritime), et prend en compte l'ensemble des émissions « du puits à la roue ». Cette approche offre une représentation plus directe et plus réaliste de la consommation de carburant et des activités logistiques. En revanche, la méthode Exiobase utilisée précédemment s'appuyait sur des moyennes sectorielles plus larges, qui ont tendance à sous-estimer les émissions liées au transport.

Étant donné que CWS Workwear dépend fortement de la logistique interne et externe – en particulier du transport routier –, la méthodologie DEFRA reflète mieux la réalité opérationnelle de l'entreprise. Par conséquent, les émissions déclarées dans cette catégorie sont plus élevées, non pas en raison d'une augmentation de l'activité de transport, mais grâce à une meilleure précision de mesure.

Note explicative: Cette augmentation tient compte de la plus grande spécificité physique des facteurs de transport du DEFRA pour les modes de transport routier et aérien, y compris leur périmètre de calcul « du puits à la roue ».

○ **3.7 – Déplacements domicile-travail des employés**

Une méthodologie entièrement nouvelle et plus précise, fournie par notre prestataire chargé de la comptabilisation du carbone, est ici appliquée, en remplacement de l'estimation interne utilisée auparavant. Cette nouvelle méthodologie repose sur des hypothèses de répartition modale affinées à l'aide d'ensembles de données spécifiques à chaque région et à chaque ville. Cette augmentation est entièrement due à cette approche.

Note explicative: Cette augmentation résulte de l'adoption d'une nouvelle méthodologie, validée par des experts externes et plus précise, qui permet de mieux prendre en compte les émissions de cette catégorie.

Résumé des écarts

Catégorie	Méthodologie précédente	Méthodologie actuelle	Direction observée	Raison
3.1	Ecoinvent v3.10	Ecoinvent v3.11/v3.12	Diminuer	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à des facteurs d'émission prédéfinis (au lieu des facteurs combinés) - Mise à jour des facteurs d'émission Ecoinvent pour les principaux matériaux textiles
3.2	Exiobase (MRIO)	DEFRA spend-based	Diminuer	Modification des limites en raison d'un changement au sein du DEFRA
3.4	Exiobase (MRIO)	DEFRA mode-specific & spend-based	Augmenter	Modification des limites en raison d'un changement au sein du DEFRA
3.7	Méthodologie interne	Financé par des sources externes	Augmenter	Passage à une nouvelle méthodologie améliorée

Dans le cadre de ses efforts constants visant à améliorer la fiabilité de la comptabilisation des GES tout en garantissant la cohérence des rapports, CWS Workwear réévaluera cette méthodologie ainsi que la précédente avant les prochaines périodes de déclaration. Toute adaptation ou modification supplémentaire sera documentée en toute transparence et mise à la disposition de toutes les parties prenantes.